



Installation d'un rucher sur le terrain d'un agriculteur locatai

Par **Sambip**, le **30/01/2013** à **21:47**

Bonjour,

Je suis apiculteur non professionnel, j'ai cherché un emplacement pour y installer 10 ruches. Un endroit idéal existait à proximité de chez moi le long d'une haie dans une prairie à vache; rencontre avec l'agriculteur LOCATAIRE de la parcelle qui donne son accord pour installer le rucher.

J'installe le rucher, mise en place d'une clôture à 3 m de la haie pour protéger les ruches des vaches, mise en place des ruches, et aujourd'hui, coup de théâtre:

la propriétaire inconnue jusque là m'a téléphonée, scandalisée par la mise en place des ruches sur son terrain, et demande expressément de sortir les ruches sous 8 jours!

Ma question: suis je dans mes droits d'avoir installé ce rucher avec le simple accord verbal du locataire ?

Et a t'elle de droit de me virer sous 8 jours sans explications ?

L'intérêt n'est pas de rentrer dans une bataille juridique mais d'avoir quelques arguments pour lui expliquer la situation.

Sachant que les ruches n'aiment pas les voyages en hivers et que l'installation du rucher a demandé environ 2 jours de travail ...

Merci par avance de votre aide

Cordialement

"Sambip"